

La mobilisation agricole des femmes anglaises

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **30 (1942)**

Heft 617

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-264524>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- 2 JUIN 1942

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Pour suivre le chemin qui mène droit à l'idéal, il faut se débarrasser de tout intérêt personnel.
William JAMES.

<p>DIRECTION ET RÉDACTION M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer</p> <p>ADMINISTRATION M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne Compte de chèques postaux I. 943</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>ABONNEMENTS SUISSE Fr. 6.— ÉTRANGER 8.— Le numéro 0.25</p> <p>Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est offert un abonnement de 6 mois (3 Fr.) valable pour la semaine de l'été en cours.</p>	<p>ANNONCES 11 cent, le mm. Largeur de la colonne : 70 mm. Réductions p. annonces répétées</p>
---	---	--	---

Association Suisse pour le Suffrage Féminin

SAMEDI 6 et DIMANCHE 7 JUIN 1942

XXXI^{me} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE à BIENNE
(Grande salle de l'Hôtel de Ville)

ORDRE DU JOUR :

Samedi 6 juin à 14 h. 15 :
ASSEMBLÉE DE DÉLÉGUÉS
(Les délégués sont priés d'échanger, avant l'ouverture de la séance, leur carte de délégation contre leur carte de vote)

1. Appel des délégués.
2. Rapport annuel du Comité.
3. Rapport financier, et taux de la cotisation pour 1942-43 (Proposition de la Section de la Chaux-de-Fonds).
4. Election : a) du Comité Central, b) de la présidente, c) des vérificatrices des comptes.
5. Proposition de la Section de Genève.
6. Propositions des Sections de Colombar, de Neuchâtel et du Comité Central (création d'un secrétariat central).
7. Cours de week-end.
8. La collaboration de la femme à la vie communale : rapport sur la campagne en cours dans le canton de Berne.
9. Imprévu.

20 heures : **Soirée familière** (Hôtel de la Gare).
Invitation des Sections suffragistes de langue française et allemande.
(Coupons de repas indispensables).

Dimanche 7 juin à 10 h. 30, (Hôtel-de-Ville)
Conférences publiques
Ce que la justice sociale exige de nous
par M^{lle} Suzanne ROST, Dr en droit, Directrice de l'Ecole suisse de gardes-malades (Zurich)

Les réformes sociales les plus urgentes et leurs moyens de réalisation
par M. Charles ROSSELET (Genève), Président du Conseil National

12 h. 30 : **Repas en commun** : Hôtel de la Gare. (Prix fr. 3.80 sans pourboire).
(Coupons de repas indispensables)

Après-midi : Selon le temps, excursion aux environs ou visite de la ville.

Hôtels recommandés : (Les prix s'entendent pour la chambre, le petit déjeuner et le service).
Hôtel Elite, tr. 9.— ; Hôtel de la Gare, Hôtel Seeland, tr. 7.20; Bielerhof, Hôtel Bären, fr. 6.60; Maison du Peuple, (moderne, recommandée), fr. 5.40. — Prière de retenir directement et sans tarder les chambres dans les hôtels. — L'hospitalité est cordialement offerte à quelques déléguées : s'inscrire auprès de M^{lle} M. Meier, 6 Plänkstrasse, Bienne.

Prière de s'inscrire à la même adresse et en tout cas avant le 31 mai, pour le repas en commun du dimanche à midi. — Restaurants recommandés pour le souper du samedi soir : Schweizerhof, Café Brésil, Rotonde de la Maison du Peuple. (Coupons de repas indispensables partout).

collaboration. Six femmes siègent à l'Office fiduciaire de Genève, soit une déléguée du Centre d'Organisation ménagère, deux déléguées de la Ligue des Femmes catholiques, une déléguée de l'Union des Femmes — qui, comme directrice de la Maison des Etudiantes, est à la tête d'un gros ménage de vingt jeunes filles à budget modeste — avec comme suppléante la directrice de l'Institut ménager, et enfin une représentante des Coopératives. Cette énumération suffit à marquer l'effort nécessaire pour créer entre des groupes dont les intérêts ne convergent pas toujours une bonne entente avec le seul but d'aider la population en lui fournissant une alimentation saine et économique.

Les séances sont présidées dans un très bon esprit par un grossiste, directeur d'une grande maison d'importation, alors que le vice-président est un maraîcher bien connu, spécialiste de la culture d'endives: il faudrait pouvoir retracer ici les silhouettes de toutes ces personnalités diverses, les maraîchers arrivant de leurs plantages, inquiets du gel, de la pluie ou de la sécheresse; les importateurs revenant d'Espagne ou de Vichy, préoccupés par les difficultés insurmontables des transports; les détaillants soucieux coincés entre les grossistes et les consommateurs, et aussi « ces dames » dont l'opinion semble compter... Jamais je n'aurais cru que les oignons, les haricots et surtout les épinards puissent soulever tant de passion !..

La tâche des Offices fiduciaires peut se résumer ainsi :

1. Collaborer avec les autorités cantonales et municipales pour toutes les questions concernant l'approvisionnement du marché en fruits et légumes.
2. Encourager la collaboration entre les groupements intéressés de producteurs, d'importateurs et de consommateurs.
3. Présenter des rapports sur la situation du marché et faire connaître cette situation. Il importe en effet plus que jamais que le public soit bien informé, afin de lutter contre les faux bruits qui provoquent tout de suite l'accaparement sous diverses formes. C'est pour cette raison que les listes de prix affichées dans les marchés sont publiées régulièrement par certains quotidiens.
4. Collaborer à l'écoulement du surplus de la production. Engager le public à acheter les produits de la saison et du pays.
5. Fixer les prix en collaboration avec les autorités, et en tenant compte de la production de la région et de la saison. Les prix de base sont établis après entente avec les maraîchers, et malgré l'esprit de conciliation dont font preuve ces derniers, cela n'est pas toujours facile, surtout après les périodes de grand froid du début du printemps. Quant aux prix de détails, ils sont fixés sur la base des prix de production augmentés de la marge nécessaire pour rémunérer les intermédiaires, grossistes et détaillants, marge qui est elle-même réglée par les dispositions d'une ordonnance fédérale. Mais les prix ainsi fixés ne sont valables qu'après avoir été sanctionnés par le Contrôle fédéral des prix, qui parfois ne les accepte pas et demande qu'ils soient baissés de 5 centimes. Toujours, il est pris soin que la liste contienne quelques légumes bon marché et ainsi accessibles aux bourses modestes. L'application de ces décisions est contrôlée de très près par les Offices compétents (à Genève les agents municipaux du Service des Halles et marchés).

AVIS IMPORTANT

L'abonnement au « Mouvement » à moitié prix

Dès maintenant, et jusqu'au 15 juin prochain, il sera servi à tout nouvel abonné qui en effectuera le paiement un abonnement au « Mouvement » valable jusqu'au 31 mars 1943, et cela au prix réduit de 3 fr. au lieu de 6 fr.

Compte de chèques postaux N° I. 943. Il est bien entendu que, SEULS, de nouveaux abonnés sont mis au bénéfice de ce prix de propagande.

produits du pays en variant leurs recettes pour les accommoder.

Cette collaboration à l'Office fiduciaire est extrêmement utile pour nous, femmes, en nous montrant une fois de plus la complexité des problèmes économiques, même de ceux qui touchent aux produits les plus simples. Elles nous montre aussi que, même lorsque des intérêts s'affrontent, il est possible de trouver une solution commune en vue du bien commun, car notre tâche de consommatrice n'est pas d'ordre seulement matériel, mais a un sens plus vaste et un but plus élevé.

M. Gr.

La mobilisation agricole des femmes anglaises

Une dépêche d'agence nous apprend que deux nouvelles classes d'âge de femmes celtobataires ont été mobilisées à la date du 1^{er} mai.

En effet, l'agriculture notamment réclame de nouvelles recrues. Bien que l'on compte actuellement 32.000 femmes qui prennent part à la « bataille des champs », il en faudrait encore une fois autant pour pouvoir donner satisfaction aux fermiers qui ont besoin d'aide. De plus en plus, les femmes s'adonnent sans fléchir à tous les travaux agricoles, et non contentes de s'occuper du troupeau et du jardin potager, elles ont entrepris avec plein succès des travaux plus pénibles, tels que l'abatage d'arbres, la conduite de tracteurs et



Cliché Mouvement Féministe

Mme S. GLÄTTLI-GRAF

dont on a célébré dernièrement à Zurich les vingt-cinq ans de présidence de la Section locale de la Société d'Utilité publique. Mme Glättli est également depuis bien des années présidente du Comité de direction de l'Office des professions féminines; elle a présidé le Comité de la « Saffa », et a fait longtemps partie du Comité de l'Alliance nationale de Sociétés féminines, mettant ainsi ses capacités et ses dons au service de la cause des femmes. Tous nos meilleurs vœux et messages vont à elle à l'occasion de la récente manifestation de Zurich en son honneur.

Vu la situation centrale de Bienne, qui facilite ce voyage de toutes parts en Suisse romande, le Mouvement adresse ici un pressant appel à ses lectrices pour qu'elles fassent l'effort de venir assister à tout ou partie de cette Assemblée, entrant ainsi en contact direct avec toutes celles qui travaillent à la fois pour l'amélioration du sort de la femme et pour une meilleure compréhension de ses responsabilités civiques.

Le prix de vente des fruits et légumes sur nos marchés

Plusieurs parmi les lectrices citadines du Mouvement consultent certainement, lorsqu'elles font leur marché, les listes de prix des légumes, et ont pu ainsi constater que les prix affichés correspondent aux petits cartons que les vendeurs placent minutieusement sur les carottes et les poireaux, sous peine de contravention. Mais se sont-elles demandé comment ces prix étaient fixés? et se sont-elles rendu compte qu'une juste balance des prix exige une étude délicate parce qu'il faut y tenir compte à la fois des besoins du producteur et de ceux du consommateur, et cela dans une situation économique anormale?

Cette tâche est celle des « Offices fiduciaires pour les fruits et les légumes frais », (traduction

1 Résumé d'une causerie faite à l'Union des Femmes de Genève.

déplorable et à contre-sens! Réd.) du terme allemand *Traumstille*. Ces offices cantonaux ou régionaux dépendent de la « Légume-Union » à Zoug, chargée par le Département fédéral de l'Economie publique de surveiller le marché des légumes et d'en fixer les prix sur la base des principes établis par l'Office fédéral de contrôle des prix. Ils doivent être composés sur une base paritaire de représentants des producteurs, c'est-à-dire des maraîchers, des industriels (fabricants de conserves), des grossistes importateurs, des commerçants, des gros distributeurs, tels que les coopératives, des détaillants, de l'hôtellerie, et enfin et ceci nous intéresse tout spécialement, nous, femmes, des ménagères. Le Service cantonal de contrôle des marchés et des prix et l'Office cantonal de culture maraîchère y sont également représentés.

La présence des femmes dans ces Offices date de l'automne 1941, et résulte d'une circulaire de l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation signée par M^{lle} Dora Schmidt demandant cette

de machines agricoles, et le défrichement de terrains incultes. Il est à relever que les conditions de logement de cette armée féminine ont été récemment bien améliorées.

Les conditions de travail dans des restaurants antialcooliques à Genève

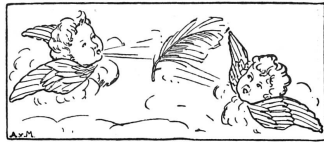
Remplissant à Genève, avec moins d'amplitude toutefois, la place et les fonctions qu'occupent à Zurich les fameux restaurants antialcooliques, les deux Tavernes sans alcool de la Madeleine et de Plainpalais sont intéressantes aussi pour nous femmes à un autre point de vue que celui de l'antialcoolisme: celui des conditions de travail féminin. En effet, nous trouvons là deux entreprises employant un personnel nombreux et qui, inspirées d'un sens social très averti, ont fait de ce personnel des conditions de travail telles que, si elles étaient en vigueur dans d'autres restaurants, la situation des sommelières serait singulièrement changée.

D'abord, et ceci est de toute importance, les Tavernes ont dès leur début supprimé ce pourboire qui joue encore un rôle aussi important que fâcheux dans l'établissement du gain des sommelières d'autres établissements. Le pourcentage « pour le service » est prélevé par la caissière et l'employée touche un salaire fixe qui augmente suivant son temps de service. De plus, et ceci est tout particulièrement intéressant, à partir d'un certain moment, elle participe tous les trois mois à la répartition des bénéfices, ce qui accroît d'autant son gain. En outre, au compte de l'entreprise, chaque employée est assurée contre la maladie, et suivant le système paritaire (à compte à demi entre elle et les Tavernes) contre le chômage. Enfin, et d'office, le 5 % de son salaire mensuel est retenu et placé sur un carnet d'épargne: de la sorte, toute sommelière qui renonce à son emploi se trouve en possession d'un petit pécule, qui, si modeste soit-il, lui permet de se retourner pour trouver un autre travail sans avoir à faire face à trop de grosses difficultés financières.

Quant aux heures de service, le roulement établi entre les équipes permet au personnel de prendre ses repas à heures fixes et sans hâte, ce qui n'est pas toujours le cas dans les restaurants ordinaires. L'horaire de travail ne compte jamais plus de 10 heures, et la journée ne se prolonge jamais au-delà de 21 h. 30. Enfin, nombreuses et intelligentes sont encore les mesures d'ordre social prises, tant pour le bien-être des sommelières que pour l'emploi de leurs loisirs: or aucune d'entre elles, pas davantage que l'exclusion stricte de toute consommation d'alcool, ne semble porter tort au développement de la clientèle et à la fréquentation de ces établissements. Il est donc possible, cette expérience le prouve, d'introduire dans ce métier aussi des dispositions justes et normales pour le travail féminin: pour-quoi alors d'autres établissements n'en font-ils pas autant? pourquoi leur personnel ne les réclame-t-il pas? et pourquoi enfin la clientèle, toujours responsable en dernière analyse des modalités du travail que l'on exécute pour elle, persiste-t-elle à ignorer ce qu'en posant ses conditions elle pourrait, elle aussi, obtenir dans ce domaine?...

J. GUEYBAUD.


¹ D'après les renseignements fournis par un travail de diplôme présenté à l'École d'Etudes sociales de Genève par M^{me} Alice Lauber.



DE-CI, DE-LA

Un petit progrès à la Confrérie des Vignerons à Vevey.

Un de nos fidèles lecteurs s'est fait, ces mois derniers, le défenseur des droits de la femme vigneronne à participer avec son mari ou son fils vigneron aux fêtes et réunions organisées par cette célèbre et antique Confrérie: la femme ne prend-elle pas sa dure part du travail exigé par la vigne, et n'a-t-elle pas, pendant les périodes de mobilisation, remplacé les hommes pour toutes les tâches nécessaires du vignoble? Etant à la peine, elle devrait par simple justice être à l'honneur aussi. Mais les statuts de la Confrérie datent de plus d'un siècle, leur modification est nécessaire pour que les vigneronnes aient leur libre entrée aux cérémonies; et de plus des questions de locaux compliquent encore le problème, vu



JOURNÉE DE L'ARMÉE

au profit du DON NATIONAL
30 et 31 mai 1942

Ne manquez pas d'acheter ces jours-là et de faire acheter autour de vous l'insigne, œuvre des sculpteurs sur bois de Brienz, qui est vendu au profit du Don National.

la nécessité d'émigrer dans une salle plus vaste si la participation masculine est doublée d'une participation féminine, difficulté qui, avouons-le, ne nous paraît pas insurmontable...

Cependant, nous écrit notre informateur, « confrère » lui-même, un progrès vient d'être réalisé, en ce sens que si les vigneronnes n'ont pas encore été admises à la dernière cérémonie triennale avec les vignerons, invités et journalistes, non seulement un substantiel goûter leur a été offert, mais encore deux personnalité ont tenu à y faire acte de présence: « l'abbé-président » de la Confrérie, M. S. Gétaz, et le général Guisan en personne! Celui-ci a tenu à saluer les femmes vigneronnes, compagnes de tous les jours et remplaçantes indispensables, et a exprimé l'espoir que

pleine satisfaction pourra être donnée à une aussi juste revendication.

Bravo et merci, mon général!

Les prix féminins de la Fondation Schiller suisse.

Nous relevons parmi les dotations récemment décidées de cette Fondation les noms suivants de femmes auteurs de notre pays:

Don d'honneur: M^{me} Lavater-Sloman (Winterthur).

Prix: M^{mes} Ruth Waldstetter (Bâle), Ruth Blumer (Wilchingen) pour son roman *Blauer Himmel, Grüne Erde*, dont nous avons parlé récemment ici même, et Alice Rivas (Lausanne) pour ses *Nuages dans la main*.

Nos meilleures félicitations à toutes.

Une lettre ouverte au Conseil Fédéral

Bon nombre de journaux quotidiens, en Suisse romande surtout, l'ont soigneusement ignorée, d'autres ne l'ont signalée à leurs lecteurs et analysée que pour la critiquer, et un beaucoup plus petit nombre, enfin, l'ont publiée ou commentée avec sympathie.

Si c'est dans cette troisième catégorie que nous rangeons notre journal, ce n'est pas uniquement parce que, parmi les 47 signataires à travers la Suisse, professeur d'Universités, pasteurs et prêtres, architectes et médecins, avocats et juges, figurent six noms féminins — dont celui, à titre purement personnel bien entendu, de la rédactrice du Mouvement — bien que ce soit une exception assez rare pour qu'il vaille la peine de la signaler que l'on s'adresse à des femmes, perpétuelles mineures politiques, pour un manifeste de cet ordre. Mais si nous en parlons, c'est surtout parce que cette Lettre ouverte défend des principes en faveur desquels nous ne cessons ici même d'élever la voix: le respect des libertés dont la Constitution est la garantie; et qu'elle signale des dangers dont nous nous sommes bien souvent fait l'écho: l'accoutumance, par la force des choses, à toutes les restrictions apportées à ces libertés, et au risque qu'elles courent, étant ainsi grignotées de tous côtés sans que l'on s'en alarme suffisamment, de se trouver tout à coup sérieusement minées et sur le point de s'effondrer.

Quatre points sont essentiellement mis en lumière: l'extension à des objets qui échappent évidemment à ses compétences de ce régime des pleins pouvoirs, nécessité par les circonstances spéciales que nous vivons, mais valable seulement pour la durée de la guerre, ainsi que l'abus de la clause d'urgence, en usurpation des pouvoirs constitutionnellement réservés au peuple ou à ses représentants: en

démocratie, une loi n'est loi que par la volonté du peuple. Puis les restrictions apportées à la liberté d'association, pourtant garantie par la Constitution, et au droit d'éligibilité au Conseil National de tout citoyen laïque jouissant de ses droits civiques: que devons-nous dire ici, hélas! nous, femmes!... En troisième lieu, les restrictions constamment apportées à la liberté de la presse: certes, dit le texte de cette lettre, « nous savons qu'il est nécessaire de surveiller les nouvelles de caractère militaire, et de maintenir l'expression des sentiments personnels dans la mesure qui convient à notre situation privilégiée de pays en paix, mais dans ces limites, toutefois, le droit de l'expression libre reste inaliénable... » Et, enfin, la violation, dont la presse justement ne parle pas souvent, des droits de la personne, en dépit des garanties essentielles qui sont à la base d'une démocratie comme la nôtre.

Cette lettre est donc, répétons-le, un cri de garde à vous, qui, selon nous, s'adresse aussi bien — et peut-être même davantage — au peuple suisse, hommes et femmes, qu'aux autorités. Car l'opinion publique reste, Dieu merci, dans toutes les nations démocratiques un puissant levier d'action et peut apporter, comme telle, un appui précieux aux gouvernements. Là où elle est vivante, en éveil, compréhensive des situations délicates, mais stricte sur le chapitre de l'intangibilité des droits populaires, elle constitue un des meilleurs éléments de la sauvegarde d'un pays. Mais là où elle est passive, somnolente, préoccupée uniquement de questions matérielles, prête à acquiescer à tout par peur des difficultés, elle est incapable, malgré toutes les prétentions patriotiques dont elle peut se parer, de servir véritablement la cause de la défense nationale. C'est à cet aspect du problème que nous voudrions que beaucoup de femmes réfléchissent.

E. G.D.

Un corps d'armée féminin aux Etats-Unis

Le Sénat américain a voté le 12 mai un projet de loi portant création d'un corps d'armée féminin. Six mille femmes servant actuellement dans les centres de la défense passive seront enrôlées dans le nouveau corps qui sera directement contrôlé par l'armée. Toutes les volontaires seront susceptibles de servir outre-mer. On tend à porter les effectifs du nouveau corps à 150.000 femmes.

L'assistance aux mères en Suède

Depuis 1937, la Suède possède une loi faisant bénéficier les femmes qui, à l'occasion d'une grossesse ou d'un accouchement, ont manifesté besoin d'aide, d'une assistance aux frais de l'Etat. Cette assistance est octroyée sous la forme jugée la plus opportune, compte tenu des circonstances, en une ou plusieurs fois, mais pour un montant global maximum de 300 couronnes (la couronne suédoise vaut un peu plus que le franc suisse). Cas échéant, il se peut aussi qu'une partie, ou même la totalité de cette somme soit octroyée sous la forme d'un prêt sans intérêt.

Seules des ressortissantes suédoises inscrites dans les registres de la population peuvent jouir de cette assistance, mais la loi, édictée encore dans les temps heureux des relations internationales normales, prévoyait la possibilité de traités établissant la réciprocité à cet égard avec d'autres Etats, ce qui aurait alors permis à des étrangères domiciliées en Suède de bénéficier des dispositions de cette loi. Sont exclues de cette assistance les femmes internées dans des établissements pénitentiaires ou des maisons de relèvement, ou des asiles pour aliénés, épileptiques ou malades chroniques, ainsi que les femmes secourues de façon permanente par l'assistance pu-



Glané dans la presse...

Autour de la „Journée des Mères”

Sur ce sujet, déjà touché dans notre précédent numéro par une correspondante du Petit Courrier notre collègue, Emmi Bloch (Zurich), rédactrice du Schw. Frauenblatt, vient d'écrire un article aussi juste que courageux, dont nous traduisons le passage suivant:

...Ce ne sont pas les mères qui ont inventé cette « Journée ». Celle-ci est née bien davantage de la propagande des Associations de fleuristes et de pâtisseries, et on peut dire que, comme institution permanente, elle est superflue.

Certes, elle peut donner lieu à de jolies petites manifestations familiales: mais les jours de naissance, les anniversaires et les fêtes ordinaires en offrent tout aussi bien l'occasion. Certes, nous sommes d'accord de mettre à profit tout sourire, toute heure de gaieté, toute relation cordiale d'être humain à être humain; mais cette année, la fête des mères aurait dû prendre une autre forme: songer aux mères dont le foyer est détruit, dont les fils sont tombés au front, dont

les enfants souffrent de la faim. Un journal illustré de chez nous a justement publié quatre images saisissantes sur la même page: ici des mères finlandaises cherchent avec leurs enfants un abri dans une grotte contre les bombes; là une jeune mère chinoise, dont la figure n'exprime que l'effroi et l'horreur, serre deux petits enfants contre son sein, son troisième enfant gémissant écrasé à ses pieds; à côté, une mère birmane hurle de désespoir devant son enfant tué par une explosion de grenades japonaises; plus bas, les femmes de trois générations, grand-mère, mère et fille contemplant silencieusement des ruines... Et nous pourrions continuer cette énumération, évoquer des mères désespérées de Russie, de Belgique, de France, de Grèce... ou encore des mères de Pologne, dont les enfants adolescents, ont été envoyés dans de lointaines régions pour s'y courber sous un travail trop pénible pour eux; ou encore d'autres mères, qui peinent dix ou douze heures par jour dans des usines de munition pour gagner de quoi nourrir leurs enfants... Non, la « Journée des mères », actuellement ne peut, ne doit être qu'une manifestation de honte et de douleur. Car ne nous y laissons pas tromper: nous assistons à la trahison sous mille formes différentes de l'idée de maternité dans le monde.

A propos de natalité

Le Messenger social (Genève et Vaud) ayant publié cette lettre d'une mère de famille sur la question si fortement prônée à l'heure actuelle de l'augmentation de la natalité, nous pensons intéresser nos lecteurs en en reproduisant ici les principaux passages qui font valoir un autre aspect du problème.

Serait-il permis, à une femme, mère de famille, au nom de beaucoup, de donner son avis sur les questions ci-dessus? Il semble en effet que jusqu'à maintenant, ce sont les hommes en particulier qui parlent le plus de la famille, de sa rénovation, etc. et qu'il serait bon aussi d'entendre un peu l'avis des femmes à ce sujet.

En ce qui concerne la pétition des syndicats évangéliques tendant à faire servir l'argent des caisses de compensations à des allocations familiales, nous estimons qu'elle est absolument déplacée puisqu'un grand nombre de syndicats, groupements et particuliers ont déjà proposé ou adhéré avec infiniment de raison au projet de l'assurance-veillesse, ce qui est autrement plus urgent. Il faut commencer par une chose et ne pas « mettre les bâtons dans les roues » sitôt que quelque chose de bien est proposé et les syndicats évangéliques auraient dû le comprendre. Si une aide à la famille serait parfois nécessaire (n'oublions pas de dire qu'il est déjà beaucoup fait), ce n'est tout de même pas des sommes telles que celles des caisses de compensation qu'on va y consacrer! Ou alors qu'arriverait-il? Nombre de gens, de couples insouciants mettraient au monde le plus d'enfants possible, afin de toucher le plus possible. De la façon dont les enfants seraient élevés, ce serait leur dernier souci pourvu qu'ils aient la quantité! (souvenez-vous en France du prix Cognac).

Qu'on parle de remettre en honneur la famille, l'esprit de famille, la vie de famille, c'est bien, c'est très bien, mais de grâce, que l'on n'ait pas l'air de nous considérer comme étant uniquement sur terre pour avoir des enfants! Nous ne sommes pas dans un pays totalitaire où il faille, presque sur commande, doubler ou tripler une armée. Ici,

dans notre petit pays, nos enfants ne peuvent même pas tous y trouver leur gagne-pain et l'on parle (déjà!) de ceux qui devront plus tard s'exporter pour pouvoir vivre! L'avenir des enfants est certes une grande joie et le foyer devient, si chacun y met du sien et beaucoup d'amour, un grand bonheur, mais à la condition que la mère n'y soit pas une bête de somme. Il faut qu'elle puisse rester, en même temps que la mère, l'épouse et la compagne de son mari.

Beaucoup de nos jeunes ne demandent pas mieux que de se marier, de fonder un foyer, mais ce n'est pas de prêt au mariage dont il ont besoin, c'est d'avoir du travail assuré, de pouvoir gagner eux-mêmes honnêtement leur vie; ayant l'occasion d'approcher beaucoup de jeunes, de les entendre, j'ai pu remarquer qu'ils n'étaient pas, pour la plupart, contre la famille, mais ils disaient avec raison: « Avoir beaucoup d'enfants quand on voit soi-même combien c'est difficile de trouver le travail qui nous fera vivre, ah! non, nous ne voulons pas faire des malheureux ».

La première chose à faire, c'est donc de chercher toujours davantage de nouvelles occasions de travail, c'est d'instituer l'assurance-veillesse obligatoire qui permettra à beaucoup de se reposer, même très modestement, et fera de la place pour faire vivre de jeunes et nouvelles familles.

Oui, parlons de la famille, remettons-la en honneur, qu'elle soit « fondée sur le roc » comme dit l'Ecriture, c'est le lieu le plus doux et le plus sûr dans les bons comme dans les mauvais jours, mais n'en faisons plus une question de nombre d'enfants! Voilà ce que beaucoup de femmes pensent!